

Compte-rendu du Conseil Municipal

Session ordinaire du mardi 26 novembre 2024 à 20 heures

Présents : Messieurs BESANCENOT, CHAUVELOT, GACONNET, TOURNERET, FRANCOIS, POINCENOT, HEGO et JOBARD et Mesdames DESCHAMPS, BERNARD, GUINET, HUBLARD et LOMBERGER.

Excusés : COURIOL Maxence et BIGOTTE-CHOULET Laetitia

Procurations :

Pouvoir donné par BIGOTTE-CHOULET Laetitia à GUINET Chantal.

Pouvoir donné par COURIOL Maxence à GACONNET Roland.

Désignation d'un secrétaire de séance : Émilie BERNARD

Approbation du Compte-rendu du conseil municipal du 10/10/24 à l'unanimité.

Délibérations

✓ Délibération n° 1 : Feux récompense

Consultation de tous les habitants de la Combe au Berger : accord unanime pour que le panneau Chargey-lès-Gray soit mis à la place de celui de la « Combe au Berger » et que la vitesse soit réduite à 50 depuis la pancarte.

Contact de l'Unité technique de Gray (M.Caput).

Demande d'autorisation au Département.

Délibération n° 1 :

Le Conseil Municipal autorise le Maire à demander à Monsieur le Président du Conseil Départemental l'autorisation de déplacer la pancarte « Chargey-les-Gray » et la mettre à la place de celle du lieu-dit « la Combe au Berger » sur la route départementale 67 en direction de Oyrières.

➤ *Le Conseil municipal approuve à l'unanimité.*

NB : Laetitia BIGOTTE-CHOULET rejoint le Conseil à 20h05.

✓ **Délibération n° 2 : Tarifs de la salle polyvalente**

Compte-rendu de la commission salle polyvalente réunie le vendredi 15 novembre. (Madame GUINET, Messieurs JOBARD, HEGO, GACONNET, COURIOL, BESANCENOT)

Délibération n° 2 :

Après avoir pris connaissance du coût de fonctionnement de la salle, il a été décidé de modifier les tarifs suivants :

Repas familial	300€ +ménage 100€ +électricité	700€ au lieu de 1500€ +ménage 100€ +électricité
Repas familial dimanche	200€ +ménage 100€ +électricité	400€ au lieu de 1000€ +ménage 100€ +électricité
Repas dansant à but lucratif	700€ +ménage 100€ +électricité	1 000€ au lieu de 1500€ +ménage 100€ +électricité
Expo vente	500€ +ménage 100€ +électricité	500€ au lieu de 1500€ +ménage 100€ +électricité

➤ *Le Conseil municipal approuve ces nouveaux tarifs à l'unanimité.*

✓ **Délibération n° 3 : Travaux de la salle polyvalente**

- Le lancement d'une étude sérieuse de la rénovation de la salle polyvalente peut être réalisée grâce à l'échéance proche de deux emprunts. Celle-ci interviendra avant la fin du mandat.
- Sollicitation de la CCVG et du cabinet de Mme Lhomme.
- Recherche d'un maître d'oeuvre.

Délibération n° 3

Après avoir pris connaissance des différents documents à fournir pour lancer un appel d'offres,

Après avoir échangé,

- *Le conseil municipal décide à l'unanimité de confier une mission de préparation des documents nécessaires au cabinet Nectoux - L'homme qui ne répondra pas à la consultation.*

- **Délibération n° 4 : Rue de l'Alouette**

La rue de l'alouette présente un danger pour les usagers.

Un bornage a été effectué en août.

Il est important de protéger les utilisateurs de cette rue en installant une protection.

- *Le conseil prend connaissance du devis de l'entreprise Bongarzon, délibère et décide à l'unanimité d'engager les travaux.*

Informations

- **Remerciements de la part de l'Association de pêche**

- **Maison Alexandre**

La Maison Familiale et la SCI Valuet-Gay ont établi un bail afin de matérialiser 14 places de parking.

- **Habitat 70**

Point sur le projet - parcelle impasse Rémy.

Publication d'un marché - en attente de réponses.

Remarque de Habitat 70 à l'intention de la Commune : les travaux de viabilisation seront entrepris par la commune quand le marché sera déclaré fructueux par Habitat 70.

Enfouissement des réseaux

Suite aux intempéries et chutes d'arbres sur les lignes électriques et à des problèmes réguliers avec les câbles de la fibre, des administrés s'interrogent sur la faisabilité d'enfouir les réseaux.

Réponse de Monsieur Vedrenne au Sied 70 concernant une estimation d'un tel projet.

« Les subventions actuelles du SIED sont de l'ordre de 60% sur la partie électricité

20 % sur la partie éclairage public et néant sur la partie télécom.

Aujourd'hui avec ces conditions, il est estimé qu'un enfouissement, d'environ 300 mètres linéaires y compris la reprise des branchements chez les particuliers, donne un reste à charge à la commune d'environ 100 000€.

C'est une estimation pour donner un ordre de grandeur mais qui peut varier assez vite en fonction de différents critères (terrassement sur trottoir ou chaussée, Route Départementale ou non, type de réfection de voirie (bicouche ou enrobé), du modèle d'ensemble d'éclairage public, si présence de roche...) Mathieu Vedrenne.

- **Antenne ATC**

Relance de Frédéric Mallet pour une rencontre d'une commission ou du conseil municipal.

- **Age et vie**

Suite à la visite des maisons Age et Vie, à Champlitte, contact pris auprès du responsable à Besançon.

Malheureusement, Chargey n'est pas éligible : faute de cabinet médical, de pharmacie, de supérette...

- **Vœux aux anciens**

Choix proposé aux aîné.e.s : repas ou colis ?

Point sur les inscriptions : une quinzaine d'inscrits.

Repas le samedi 25 janvier midi à Chargey.

Choix du menu numéro 2 parmi les deux options proposées par la MFR.

- Exonération de CFE et TFPB (cf annexes)

Rappel des informations données par la CCVG début septembre :

« Depuis le 1^{er} juillet 2024, toutes les communes de la CCVG sont classées en zone FRR : France Ruralités Revitalisation.

Ce zonage permet notamment aux entreprises créées depuis le 1^{er} juillet 2024 de bénéficier d'exonération de CFE et de TFPB.

Pour que les entreprises de votre commune créées entre le 01/07/2024 et le 31/12/2024 puissent bénéficier de ces exonérations, il faut que votre conseil municipal passe une **délibération avant le 18/09/2024.**

Si la délibération intervient après le 18 septembre 2024 mais avant le 1^{er} octobre 2024, les exonérations ne seront applicables que pour les entreprises créées à partir du 1^{er} janvier 2025. »

Nous avons pris les délibérations le 12 septembre 2024.

La Préfecture a écrit le 18 octobre pour dire que ces délibérations sont sans objet et demande de les retirer.

- **Patrimoine vernaculaire**

Analyse des fontaines, travaux préconisés, différentes aides possibles.

- **Coût de l'énergie (gaz et électricité)**
- **Point affouages**
- **PLUI**

La Communauté de communes a choisi un bureau d'étude pour réaliser un PLUI.(Plan Local D'urbanisme Intercommunal)

Ce PLUI remplacera notre PLU et devrait être opérationnel au 22/02/28

Ce PLUI doit être compatible avec deux documents :

- Le SCOT (à remettre à jour en fonction des éléments du SRADETT)
- Et le ZAN (zéro artificialisation nette).

Situation initiale à fournir (cartes à compléter, documents à fournir...)

Il y aura des réunions officielles dans chaque commune.

Sur les cartes qui nous sont fournies apparaissent : les limites communales, les dents creuses (parcelles à l'intérieur du village qui pourraient être construites) et les baies (touchent limites communales)

Nous savons qu'il reste en dehors des limites communales une moyenne de 1ha à construire jusqu'en 2030.

Séance levée à 21h40